

Procès de la mutinerie de Fresnes : L'ignominie

EDITORIAL

Le 14 août, Alain Texeira et Abdelhamid Hakkar, tous deux incarcérés à Fresnes, tentèrent de s'évader en prenant plusieurs surveillants en otage. Qui donc se plaindra de la lenteur de la justice ? Le procès - en citation directe - eut lieu le 23 octobre au tribunal de Créteil, dans une telle hâte que deux témoins essentiels - à décharge des accusés - ne purent y assister. Un procès inique qui se solda par sept ans de réclusion supplémentaires - pour une tentative d'évasion manquée où ne coula pas une goutte de sang.

Le ton fut donné avant même le début du procès : prévue à 13 h 30, l'audience commença vers 15 heures. Matons et militants, qui attendaient en deux groupes bien distincts, eurent droit à des traitements différents. Le personnel pénitentiaire, venu en masse, fut invité à entrer dans la salle sans passer au contrôle du portique. Militants et amis des prisonniers furent ensuite refoulés, sous prétexte que la salle était pleine, et finirent par entrer au compte-gouttes - dûment fouillés - après avoir provoqué un scandale.

Le président commença par lire les avis des « experts-psychiatres » sur Abdelhamid Hakkar et Alain Texeira. Rapports indiquant que les deux hommes étaient intelligents et parfaitement sains d'esprit. Tout au plus un médecin du Centre national d'Orientation de Fresnes déclara-t-il, en cinq minutes de consultation, un passé toxicomane imaginaire chez Alain Texeira, ainsi que des « difficultés de maturation affective » (?). Les tentatives des prisonniers de mettre en doute l'infailibilité des psychiatres furent très durement interrompues.

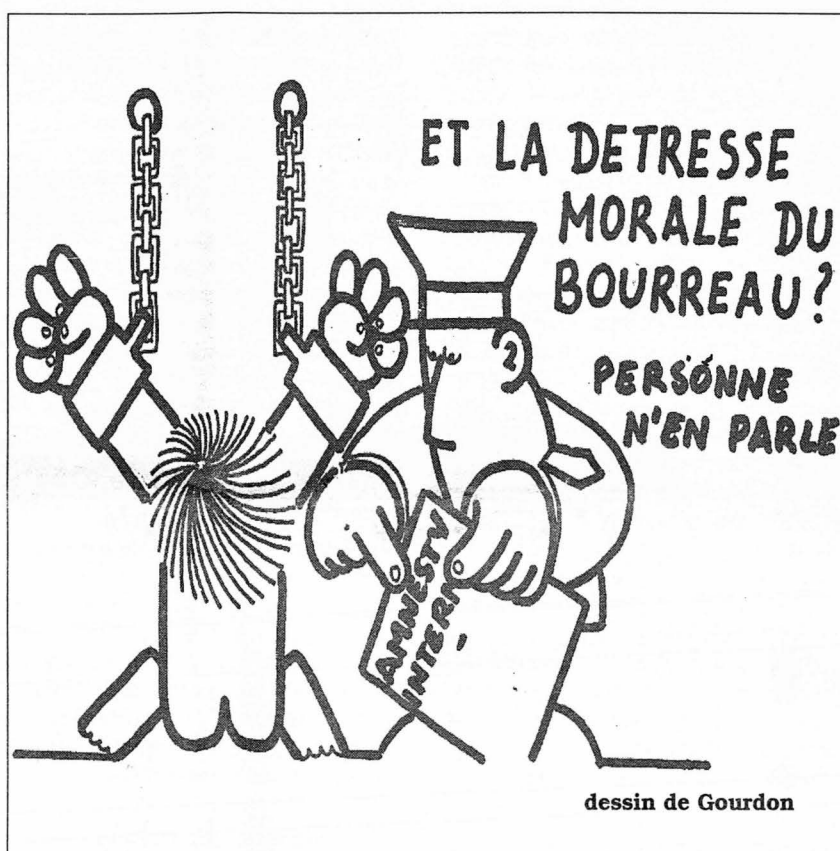
Deux hommes intelligents et sains d'esprit, tout deux condamnés à la prison à perpétuité assortis de 16 et 18 ans incompressibles, dans des conditions également révoltantes. Abdelhamid Hakkar, accusé du meurtre d'un policier, a été jugé en l'absence de son avocat, au cours d'un procès truffé d'irrégularités graves (voir *le Monde libertaire* du 5 au 12 juin 1991, n° 831). Alain Texeira, lui aussi accusé du meurtre d'un policier, a fait l'objet d'un procès hystérique à l'occasion duquel Le Pen organisa une

manifestation pour la restauration de la peine de mort, tandis que Légitime Défense hurlait « l'ennemi a encore frappé ». Pourtant, Alain Texeira a toujours nié ce meurtre, effectivement douteux : il est censé s'être retourné vers le policier qui le poursuivait et avoir tiré. Or, la victime est morte... d'une balle dans le dos.

**Une seule requête :
la liberté**

Deux hommes dignes et souvent pleins d'humour, ne niant nullement les faits du 14 août : emprisonnés à Fresnes, ils

(suite p. 4)



dessin de Gourdon

URSS

De l'accumulation primitive au capitalisme :

« L'Etat ouvrier a-t-il cessé de dégénérer ? » (suite du n° 842)

DEUX séries de questions se posent : 1) quelle a été la genèse de la bureaucratie qui s'est instaurée en Russie après la révolution d'octobre ; 2) quelle est la nature de ce régime ? Nous verrons que la réponse à la première question fournit également la clé de la seconde.

La première démarche consiste à rétablir les faits, c'est-à-dire à extraire de la gangue idéologique dans lesquels ils étaient enlignés, les événements tels qu'ils se sont déroulés dans leur réalité crue. On dit que ce sont les vainqueurs qui font l'histoire, et cela n'a jamais été aussi vrai que dans le cas de l'appropriation de la révolution russe par les bolcheviks. Nous avons fourni quelques éléments montrant que la dérive autoritaire des bolcheviks, avant de se manifester dans les faits, était entièrement contenue dans leur discours. Nous avons également tenté de montrer que les dirigeants bolcheviks dans leur ensemble ont été les acteurs empressés et complices de cette dérive autoritaire et que Staline n'a pas, à proprement parler, pris le pouvoir, celui-ci lui a littéralement été offert. Sans les exclusions successives auxquelles les dirigeants du parti se sont livrés, sans les interdictions d'expression qu'ils ont allégrement ordonnées aux autres avant d'en

être victimes eux-mêmes, sans l'écrasement physique du mouvement ouvrier, dont les grèves de Pétrograd et l'insurrection de Cronstadt ne sont que les exemples les plus connus, Staline n'aurait jamais triomphé.

Il faudrait donc découvrir dans quelle mesure les ouvriers et les paysans russes ont effectivement tenté - éventuellement contre le parti bolchevik - de prendre le contrôle de la révolution qu'ils avaient faite, la gestion de la production, l'orientation de la politique, ce que l'histoire officielle communiste nie catégoriquement. Des témoignages aussi bien que des travaux d'historiens montrent précisément que les acteurs de la révolution - ceux qui ne l'écrivent pas - ne manquaient pas d'initiatives dans ces domaines. Certes, des auteurs bolcheviks, tel Trotsky, n'hésiteront pas à écrire que les ouvriers ont à l'occasion été en avance sur le parti (1), mais une telle mention de l'activité autonome des masses n'est reconnue que lorsqu'elle coïncide avec les intérêts du parti. Dans le cas contraire, comme lors des grèves de Pétrograd et de l'insurrection de Cronstadt, les ouvriers et marins révolutionnaires sont d'abord injuriés, puis massacrés.

Il faudrait également découvrir dans quelle mesure les acteurs anonymes de la révo-

lution avaient conscience de l'évolution bureaucratique qui est presque immédiatement apparue. Et je ne parle pas seulement de la base ouvrière du parti bolchevik, mais de la classe ouvrière dans son ensemble, et, évidemment, du mouvement anarchiste russe, dont les positions ont été systématiquement occultées.

Rétablir les faits

Ce ne sont en effet pas les avertissements qui ont manqué. Ainsi, lors du premier congrès pan-russe des syndicats, qui s'est tenu du 7 au 14 janvier 1918, une résolution anarchiste énonce, en son point 6 : « Ce n'est pas par la voie bureaucratique avec la création d'institutions étatiques, où dominerait le fonctionnaire ouvrier, pas plus que par ces parodies pitoyables de la bourgeoisie, que l'on pourra sauver le pays de la ruine. » Le point n° 8 déclare qu'il est nécessaire que la production soit confiée à la « classe laborieuse », et non à l'Etat ni à quelque appareil de fonctionnaires, composé de « membres de la classe ennemie » (2).

Du 25 août au 1^{er} septembre 1918 a lieu la première conférence des anarcho-syndicalistes à Moscou (3). Il y est dit que la révo-

lution sociale « se trouve sous la triple menace contre-révolutionnaire de la bourgeoisie étrangère, de la contre-révolution intérieure et du parti actuellement dominant, devenu contre-révolutionnaire à la conclusion de la paix de Brest-Litovsk. » Le capitalisme d'Etat est vivement dénoncé, et le point n° 6 de la résolution mentionne le parti bolchevik comme étant « devenu le parti de la stagnation et de la réaction ».

La résolution anarcho-syndicaliste au II^e congrès pan-russe des travailleurs de l'alimentation (17-25 mars 1920) dénonce « la ligne politique générale de conduite du parti dominant des bolcheviks-communistes qui aboutit, dans le domaine de la politique intérieure, à une domination totale, illimitée et incontrôlée du prolétariat et de la paysannerie, à un centralisme effrayant, poussé jusqu'à l'absurde, après avoir tué dans le pays tout ce qui était vivant et libre, et tout esprit d'initiative autonome » (4).

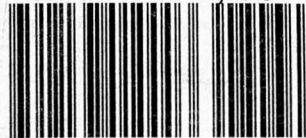
La dictature du prolétariat est également dénoncée, qui est en fait « la dictature du parti et même de quelques individus, sur le prolétariat ». Cette dictature a « anéanti la fédération des soviets » et l'a « remplacée

(suite p. 2)

« Bicentenaire
du Code pénal »

P. 4 et 5

T2137 - 843 - 10,00 F



De l'accumulation primitive au capitalisme : « L'Etat ouvrier a-t-il cessé de dégénérer ? » (suite du n° 842)

(suite de la « une »)

par la bureaucratie des comités exécutifs » (Op. cit.)

Dès les premières années de la révolution, donc, des militants libertaires — mais aussi de nombreux ouvriers sans parti — dénoncent à l'occasion des congrès la bureaucratisation, la substitution du parti à la classe ouvrière, le capitalisme d'Etat, la contre-révolution bolchevique. Ces militants n'ont certes pas développé une théorie achevée de la bureaucratie, comme d'autres ont pu le faire à tête plus reposée, mais ils ont posé le problème de façon extrêmement claire.

La « Dégénérescence » de la révolution

L'explication communément proposée de la genèse du régime bureaucratique par Trotsky et les trotskystes est fondée sur la nécessité de justifier a posteriori l'action de Trotsky pendant la révolution, et sur la négation des faits ou de leur signification réelle :

Les faits invoqués ne sont d'ailleurs toujours pas faux :

- la Russie était un pays arriéré qui n'avait pas la base industrielle suffisante pour construire le socialisme ;
- la Russie s'est retrouvée isolée par l'échec de la révolution en Europe ;
- le pays était enfin dévasté par la guerre civile.

Ainsi décrit, le contexte n'est pas inexact, mais il n'explique rien, car en vérité la révolution, dans ces conditions, aurait dû simplement être vaincue et conduire à un retour à la situation antérieure ; or, elle s'est effondrée de l'intérieur. L'argumentation trotskyste explique l'échec, elle n'explique pas la dégénérescence bureaucratique. La réfutation a posteriori de cette interprétation est que lorsque le régime s'est étendu bien au-delà des frontières de la Russie à la moitié de

l'Europe et à une partie de l'Asie, et qu'il est devenu la deuxième puissance mondiale, sa nature bureaucratique ne s'est pas atténuée. D'ailleurs, il convient de préciser qu'en 1913 la Russie était tout de même la cinquième puissance industrielle mondiale...

En fait la bureaucratie soviétique est un phénomène apparemment inédit dans l'histoire, pour lequel la théorie marxiste ne fournit pas de cadre explicatif. Par ailleurs, la reconnaissance par les léninistes de sa nature réelle conduirait inévitablement à nier le léninisme comme instrument de la révolution prolétarienne. On peut même dire que la notion de « dégénérescence » en parlant d'un phénomène historique, est un non-sens dialectique, du strict point de vue marxiste. Une révolution prolétarienne peut résulter des contradictions du régime capitaliste et produire un système qualitativement nouveau (le communisme) ; mais si elle « dégénère », elle ne peut pas, dialectiquement, rester dans un état de dégénérescence permanente, elle conduit inévitablement à un système qualitativement différent, qui ne peut pas être un simple retour en arrière (le capitalisme libéral), mais qui n'est pas non plus le communisme : c'est ce quelque chose de différent que le marxisme-léninisme est incapable d'expliquer (sauf à se nier lui-même), et là se trouve le constat de son échec, puisque voilà une science qui prétend avoir découvert les lois de l'évolution historique (un « bloc d'acier » auquel il n'y a rien à retirer, selon les termes de Lénine) et qui se trouve impuissante à expliquer le présent parce qu'il ne cadre pas avec les schémas établis.

On peut voir les choses sous trois angles :

- 1) la révolution russe n'a jamais été une révolution prolétarienne ;
- 2) elle est restée jusqu'au bout une révolution prolétarienne, l'Etat soviétique est resté un Etat ouvrier, mais « dégénéré » (quelles qu'en soient les causes) ;
- 3) elle a été une révolution authentique-

ment prolétarienne qui a fini par échouer, le régime qui s'est instauré, malgré des formes inhabituelles, n'est qu'une variante, adaptée au contexte, des régimes capitalistes existants.

Il n'est pas contestable que la révolution russe a été une révolution prolétarienne. Il n'est pas contestable non plus que le parti bolchevik a été un pôle déterminant de cette révolution, et on ne peut nier qu'il a rassemblé une masse importante de travailleurs, ne serait-ce que pendant un temps très court, jusqu'en 1920. On ne peut pas nier non plus que sa direction a été la seule capable de fournir des objectifs à court terme à la classe ouvrière et à la paysannerie, même si ces objectifs étaient en réalité totalement étrangers aux fondements théoriques du bolchevisme.

Faut-il rappeler que les ouvriers russes, dans les premiers mois de la révolution, aspiraient essentiellement à en finir avec la guerre et avec le gouvernement bourgeois, et que pour cela ils attendaient des dirigeants socialistes qu'ils prennent le pouvoir ? Cette contradiction entre la radicalité du prolétariat et la timidité des dirigeants socialistes est parfaitement exprimée dans cette altercation entre un dirigeant du soviet et un groupe de manifestants, lors de laquelle un ouvrier excédé hurle : « Fils de chienne, prenez-le, le pouvoir, puisqu'on vous l'offre ! » On comprend, dans ces conditions, le ralliement des ouvriers aux bolcheviks, dans la mesure où ceux-ci étaient les seuls à se déclarer prêts à le prendre, ce pouvoir. Lorsque, le 17 juin 1917, au congrès des soviets pan-russes, Lénine somme les membres du soviet d'ôter le pouvoir au gouvernement provisoire, Tseretelli, un menchevik, voulant justifier la légitimité du gouvernement provisoire, déclara qu'il n'y avait pas un parti en Russie qui se déclarait prêt à assumer tout le pouvoir. Lénine répondit : « Si ! Les bolcheviks ! » Le procès verbal de la séance indique que la salle est secouée d'un grand éclat de rire...

L'échec de la révolution prolétarienne

Rappelons enfin que les thèses d'avril qui ont fourni la base des mots d'ordre à partir desquels les bolcheviks ont pris le pouvoir ont été imposées au parti éberlué par Lénine, qui menaça de démissionner si elles n'étaient pas acceptées. C'est à cette occasion-là que Goldenberg, un vieil ami de Lénine, s'exclama : « La place laissée vacante par le grand anarchiste Bakounine est de nouveau occupée. Ce que nous venons d'entendre constitue la négation formelle de la doctrine social-démocrate et de toute la théorie du marxisme scientifique. C'est l'apologie la plus évidente qu'on puisse faire de l'anarchisme. (5) » C'est évidemment un aspect que les auteurs léninistes passent sous silence, mais il n'est pas exagéré de dire que l'influence du parti bolchevik dans la classe ouvrière au début de la révolution n'a pu s'enraciner que grâce à son adoption de mots d'ordre de caractère anarchiste. La question reste donc posée de savoir pourquoi le mouvement anarchiste lui-

même s'est montré incapable de jouer un rôle de premier plan. Un tel examen critique reste encore à faire...

La thèse de la « dégénérescence » est une mystification

Sans la radicalisation de la classe ouvrière, le parti n'aurait pas été autre chose qu'un groupuscule d'extrême gauche. Une fois au pouvoir il n'a fait, au début, qu'entériner des faits déjà accomplis : appropriation des terres par les paysans, expropriation des capitalistes, etc. Il y a donc, pendant un temps, une incontestable convergence entre les aspirations des masses et les mots d'ordre bolcheviks, et pendant cette période, l'activité du mouvement anarchiste, extrêmement faible au début, mais dont les rangs gonflent considérablement, est très étroitement liée à celle du parti bolchevik.

Interrogé sur le fait que personne ne savait faire fonctionner le mécanisme gouvernemental, Lénine répondit : « N'importe quel ouvrier saura faire fonctionner un ministère au bout de quelques jours. Cela ne demande aucune connaissance spéciale. Les fonctionnaires assureront le travail ». Et pour l'argent, lui demanda-t-on alors, comment ferez-vous, puisque vous comptez annuler l'ancienne monnaie ? « Nous ferons marcher la planche à billets. On en imprimera autant qu'il faudra » répondit Lénine (David Shub, Lénine, Idées Gallimard, p. 204). C'est donc fort de ces saines conceptions de politique économique que le parti s'appretait à prendre le pouvoir.

Immédiatement après la prise du pouvoir, une question importante se pose, rapporte Trotsky dans Ma Vie : comment s'appellerait le nouveau gouvernement ? « Surtout pas de ministres ! Le titre est abject, il a entraîné partout » dit Lénine.

« On pourrait dire « commissaires », proposai-je ; mais il y a beaucoup trop de commissaires à présent... Peut-être « hauts-commissaires »... Non, « haut-commissaire » sonne mal... Et si on mettait : « commissaires du peuple » ?...

« Commissaire du peuple ? Ma foi, il me semble que cela pourrait aller... reprend Lénine. Et le gouvernement dans son ensemble ?

« Un soviet, bien entendu, un soviet... Le soviet des commissaires du peuple, hein ?

« Le soviet des commissaires du peuple ? s'écrie Lénine. C'est parfait. Ça sent terriblement la révolution !... » (Trotsky, Ma Vie, Le Livre de poche, p. 392.)

Manifestement, Trotsky ne se rendait pas compte qu'en rapportant cette anecdote, il démontrait que le pouvoir avait changé dans ses formes mais pas dans sa nature...

C'est, à notre avis, dès le lendemain de la prise du pouvoir que les choses se gâtent, et nous récusons la notion de « dégénérescence », dans la mesure où elle implique qu'il y avait, à l'origine, une intention révolutionnaire qui aurait mal tourné à cause de facteurs externes. Pour nous il s'agit avant tout de facteurs internes. En d'autres termes, c'est le léninisme qui est une dégénérescence : une dégénérescence du marxisme orthodoxe représenté alors par la social-démocratie, qui considérait que les conditions n'étaient pas mûres pour prendre le pouvoir, d'abord, et une dégénérescence intellectuelle tout court, caractérisée par une hypertrophie du sentiment de son rôle historique à diriger et à représenter le prolétariat (6). La thèse de la dégénérescence suggère qu'en d'autres circonstances, plus favorables, les bolcheviks auraient pu conduire la révolution à son

terme, ce qui est démenti par tout ce que nous pouvons savoir des méthodes du parti.

Ce n'est en effet par une cause externe qui pousse le parti bolchevik à détruire tout mouvement de la classe ouvrière qui n'est pas entièrement contrôlé par lui.

Ce ne sont pas des causes externes qui expliquent que le parti n'avait aucune idée de ce qu'il fallait faire une fois au pouvoir (grâce à son flirt anarchisant) et qu'il s'est approprié la politique agraire des socialistes-révolutionnaires - ce que Lénine a explicitement reconnu, d'ailleurs -, et la politique industrielle des mencheviks. Ce ne sont pas des causes externes qui expliquent qu'aucun poste important n'était élu. (Cf. le lapsus de Boukharine sur les « élections de haut en bas ».)

Ce ne sont pas des causes externes qui expliquent que les bolcheviks aient tour à tour utilisé à leurs propres fins, puis réduit à rien la fonction des soviets, des comités d'usine, des syndicats, qu'ils aient détruit les coopératives, qu'ils aient saboté toute tentative faite par les travailleurs de gérer les usines, de coordonner leur activité productive en dehors du contrôle du parti.

C'est peut-être Archinov, dans Le mouvement makhnoviste (1921), qui fournit la clé de la genèse de la bureaucratie. Il y fait une analyse du rôle de l'intelligentsia révolutionnaire qui est une vision pénétrante de la sociologie des mouvements révolutionnaires dans les pays sous-industrialisés dominés par l'impérialisme :

« Les vagues aspirations politiques de l'intelligentsia russe en 1825 s'érigèrent, un demi-siècle plus tard, en un système socialiste achevé et cette « intelligentsia » elle-même en un groupement social et économique précis : la démocratie socialiste. Les relations entre le peuple et elle se fixèrent définitivement : le peuple marchant vers l'auto-direction économique et civile ; la démocratie cherchant à exercer le pouvoir sur le peuple. La liaison entre eux et nous ne peut tenir qu'à l'aide de ruses, de tromperies et de violences, mais en aucun cas d'une façon naturelle et par la force d'une communauté d'intérêts. Ces deux éléments sont hostiles l'un à l'autre. » (7)

« Le socialisme, dit encore Archinov, est l'idéologie d'une nouvelle classe de dominateurs. » L'intelligentsia allait constituer la base sociale principale de la bureaucratie soviétique, qu'allait rejoindre les fonctionnaires et les dirigeants de l'ancien régime.

La question : quelle est la nature du régime bureaucratique soviétique, n'a donc à notre avis aucun sens si on ne se pose pas également la question : quelle est la nature du léninisme.

Peut-être une révolution prolétarienne n'avait-elle aucune chance de réussir en Russie : la « réussite » du bolchevisme n'est pas d'avoir, envers et contre tous, conservé de prétendus « acquis » révolutionnaires (étatisation, planification, contrôle du commerce, etc.) dans l'attente d'une révolution politique que Trotsky appelait de ses vœux, et qui aurait remis la révolution sur ses rails, c'est d'avoir conservé le pouvoir contre le prolétariat russe, tout en mystifiant le prolétariat international sur la nature du régime. La « réussite » du bolchevisme est d'être parvenu, bien avant que Staline ne prenne le pouvoir, à faire passer aux yeux de l'opinion ouvrière internationale, le régime de terreur issu de l'échec de la révolution de 1917-1921 pour un « Etat ouvrier », c'est d'avoir usurpé le mot « communisme », de s'en être approprié les mots d'ordre et les symboles pour mystifier et écraser la classe ouvrière internationale...

René Berthier

1) Cf. Trotsky, Histoire de la révolution russe.
2) Les anarchistes et la révolution russe, La Tête de feuilles, pp. 91-93.
3) Ibid. pp. 95-97.
4) Ibid. pp. 101-104.
5) Lénine, David Shub, Idées-Gallimard, p. 173.
6) Précisons que cette interprétation n'a rien d'original, elle est partagée à l'époque même de Lénine par Rosa Luxembourg, Pannekoek, Gorter, les communistes de gauche allemands.
7) P. Archinov, Histoire du mouvement makhnoviste, Béliaste, pp. 21-22.

Rédaction-Administration
145, rue Amelot
75011 Paris.
Tél. : (1) 48.05.34.08.
FAX : 49.29.98.59.

le monde
libertaire

Bulletin d'abonnement

Tarif	France (+ DOM-TOM)	Sous pli fermé (France)	Etranger
1 mois 5 n°	35 F	70 F	60 F
3 mois 13 n°	95 F	170 F	140 F
6 mois 25 n°	170 F	310 F	250 F
1 an 45 n°	290 F	530 F	400 F

Abonnement de soutien : 350 F. Abonnement étranger sous pli fermé : tarif sur demande. Pour les détenus et les chômeurs, 50 % de réduction sur les abonnements de 3 mois et plus en France métropolitaine (sous bande uniquement).

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Pays
A partir du n° (inclus).

Abonnement de soutien ☐
Chèque postal ☐ Chèque bancaire ☐ Autre ☐

Virement postal (compte : CCP Paris 1128915 M) ☐

Règlement à l'ordre de Publico à joindre au bulletin.

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande de rotage.

Rédaction-Administration :
145, rue Amelot, 75011 Paris
Directeur de publication : André Devriendt
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Gaspard-Monge,
55, rue du Fossé-Blanc, 92230 Gennevilliers
Dépôt légal 44 145 — 1^{er} trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

ANNIVERSAIRE DES RADIOS LIBRES

L'éviction de Radio-Tomate

A l'heure où l'on fête les dix ans des radios libres, la plupart de ceux qui ont permis la libéralisation des ondes sont aujourd'hui exclus de la bande FM. Radio-Tomate est la dernière en date à connaître le même sort.

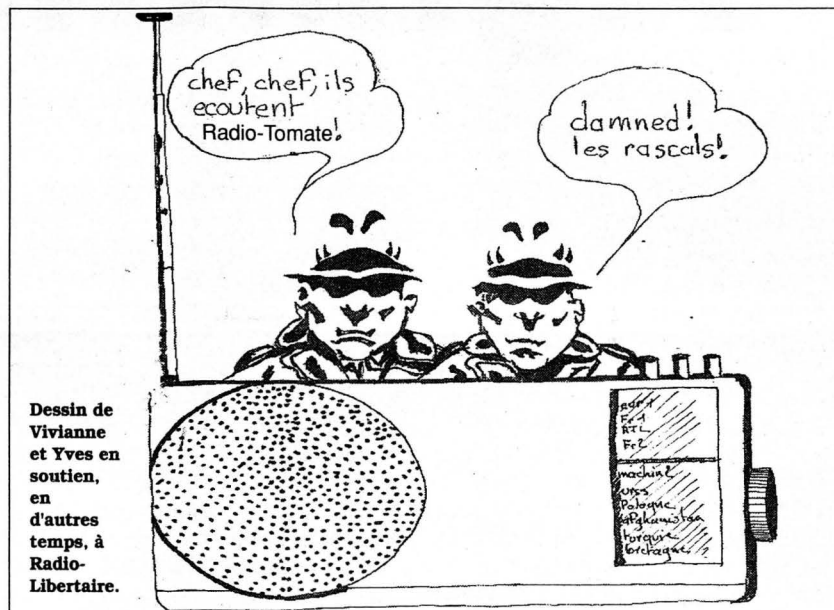
RADIO-TOMATE nichait sur Fréquence-Lucrèce, or depuis peu, suivant la volonté de M. Claude Palmer, président auto-proclamé de l'Union Lucrèce, Radio-Tomate se voit privée d'antenne pour la seconde fois en l'espace de huit mois. Après avoir perdu, en première instance, le droit d'exclure les animateurs de Radio-Tomate, M. Palmer vient d'y être autorisé en appel, après un procès dont la teneur avait laissé croire que l'on ne pouvait arriver qu'à la confirmation du premier. Telle ne fut pas la décision surprenante de la magistrature.

Pour obtenir gain de cause, le président de l'Union Lucrèce a usé d'arguments de deux ordres : juridiques et le procès en sorcellerie.

Les arguments juridiques font état du non respect des engagements asso-

ciatifs de Radio-Tomate envers l'Union. Ce en quoi, les animateurs de la radio évincée s'incriminent en faux. Selon eux, Radio-Tomate est la seule association composant Lucrèce ayant un réel fonctionnement associatif, basé sur la participation des adhérents à la vie de la radio et à son financement. Elle a toujours honoré ses charges, tout au moins tant qu'on lui a présenté des comptes officiels ; comptes que l'on n'a cessé de réclamer depuis un an et que l'on n'a jamais eus. Il est à rappeler, selon Radio-Tomate, que le fonds de soutien, devant être reversé et contrôlé par chaque association, est aujourd'hui contrôlé et employé par M. Palmer, selon son bon vouloir.

Outre les arguments juridiques, qui reposent sur l'interprétation des statuts de l'Union Lucrèce et qui, analy-



Dessin de Vivianne et Yves en soutien, en d'autres temps, à Radio-Libertaire.

sés par deux juridictions différentes donne un résultat différent, M. Palmer utilise le procès en sorcellerie, arme non négligeable. En effet, il tient un discours qui tend à faire passer Radio-Tomate pour un groupe de terroristes, menaçant la démocratie. Il l'a dit dans différentes instances, au micro même de sa radio, auprès de journalistes et au dirigeant de la Confédération nationale des radios libres (CNRL). Un tel argument a été aussi employé lors du procès en appel par l'avocat de M. Palmer. Ces informations reposent sur des faits notoires, selon les détracteurs de Radio-Tomate, qui pourtant ne peuvent en révéler davantage. A cette accusation, le président de l'Union Lucrèce ajoute celles de menaces physiques et d'éventuelles pratiques de cambriolage de son local radio. Là encore, il faut s'en remettre à ses seules allégations.

Face aux vilains terroristes

M. Palmer se donne le beau rôle : défenseur de la démocratie contre de vilains terroristes. On se demande alors pourquoi il ne dénonce pas Radio-Tomate à la police.

Soutien à Radio-Tomate

Réunion publique le jeudi 7 novembre, à 20 h, 14, rue de Nanteuil (M° Convention), 75015 Paris.

D'après un communiqué de Radio-Tomate

N.B. : Radio-Tomate (106.7 FM) (Fréquence Lucrèce), 3, impasse Naboulet, 75017 Paris.

ATTENTION... NOUVEAUX HORAIRES DE LA LIBRAIRIE DU MONDE LIBERTAIRE DEPUIS LE LUNDI 14 OCTOBRE

**Du lundi au vendredi : de 12 h à 19 h 30
le samedi : de 10 h à 19 h 30**

**Librairie du Monde Libertaire
145, rue Amelot (M° Oberkampf),
75011 Paris
Tél. : (1) 48.05.34.08**

A l'initiative du groupe Puig-Antich de la Fédération anarchiste

Fête de soutien au « Monde libertaire »

Samedi 2 novembre

**Librairie Infos,
2, rue Théodore-Guiter,
66000 Perignan**

Midi :

- repas : pizza, riz au curry/poulet, fromage, dessert, vin ;

Soir :

- Assiette de charcuterie, saumon ou rôti de porc, tomate, salade, pomme « vapeur », Aioli, fromage, dessert, vin.

Un repas : 60 F - deux repas : 100 F (par personne).

Après-midi :

**- film vidéo ;
- spectacle de café-théâtre, à 15 h 30 ;
- buvette.**

Soirée :

- film vidéo, à 21 h 30.

COMMUNIQUE

Enquête publique clandestine

Récemment, la Mairie de Paris a perdu une dizaine de procès intentés par des associations de quartier pour dépassement du Coefficient d'occupation des sols (COS), qui régleme le nombre de m² bâtis, la hauteur des immeubles... pour un secteur donné.

Tout en faisant appel de ces jugements, la Mairie de Paris a lancé le 7 octobre, et ceci jusqu'au 9 novembre, dans les vingt arrondissements de la capitale une discrète enquête publique ayant pour objet la « modification des dispositions de l'article 15 du règlement concernant le dépassement du coefficient d'occupation des sols ».

Les dirigeants municipaux se sont faits prendre au piège des lois qu'ils sont censés, eux-mêmes, faire appliquer... « Qu'à cela ne tienne, il suffit de changer les lois », pensent-ils.

Si cette procédure aboutit, Paris sera entièrement livré aux promoteurs et spéculateurs. Les gens aux revenus modestes n'auront plus comme solution que partir vivre en banlieue.

La Fédération anarchiste appelle les Parisiens à se mobiliser massivement pour ne pas laisser le champ libre à la mafia immobilière et à se rendre dans leur mairie d'arrondissement pour dire « Non » à la modification de l'article 15 ou encore à écrire au commissaire enquêteur :

- M. Pierre Henry, Mairie du 4^e arrondissement, le Classe Baudoyer, 75181 Paris cedex 04.

Fédération anarchiste

Associations

ACERCLE

Le samedi 2 novembre, à 20 h, l'association ACERCLE (Ateliers de création et de réflexion pour une culture de lutte et d'entraide) organise pour son lancement un concert avec les groupes Beurk's band et Raymonde et les Blancs Becs, au centre Jacques-Prévert, à Evry. Pour tout contact, l'association tient une permanence le samedi, de 15 h à 19 h, au Centre Jacques-Prévert, 402, square Jacques-Prévert, 91000 Evry.

INITIATIVE POUR UNE EDUCATION LIBERTAIRE

Pour une transformation en profondeur du système éducatif, pour ne plus voir séparés mais unis, sans visées corporatistes, lycéens, étudiants, stagiaires, enseignants, agents techniques et administratifs, formateurs, parents, éducateurs, documentalistes, personnels de santé, surveillants... nous proposons la création d'une structure permanente de fonctionnement sur la base d'assemblées générales où les décisions seront prises à l'unanimité.

L'indépendance de tout pouvoir, refuser l'éducation autoritaire au service du pouvoir (politique, économique et religieux), c'est construire ensemble une éducation libertaire.

Réunions-débats :

- MNE, 23, rue Gosselet, à Lille, le mercredi 13 novembre, à 14 h ;
- Lille I, bât. M 1, le jeudi 14 novembre, entre 12 h et 14 h ;
- Lille III, le vendredi 15 novembre, entre 12 h et 14 h.

Assemblée générale constitutive :

- samedi 23 novembre, de 14 h à 17 h, à la Maison de la Nature et de l'Environnement.

Pour tout contact : MNE, 23, rue Gosselet, 59000 Lille.

« LE PUBLIPHOBIE »

Petit bulletin hostile à la publicité, sous toutes ses formes, le Publiphobe d'octobre 1991 est sorti depuis peu. Pour commander tout numéro paru ou à paraître du Publiphobe (2 pages), prière

d'envoyer une enveloppe suffisamment affranchie à vos nom et adresse, ainsi que 50 centimes (en timbres) par page, puis envoyer le tout à Yvan Gradis, 56 bis, rue Escudier, 92100 Boulogne-Billancourt. Tél. : (1) 46.03.59.92.

« NITASSINAN »

Le 4 novembre, de 20 h à 24 h, une conférence publique à l'AGECA (177, rue de Charonne [M° Alexandre-Dumas], 75011 Paris) aura lieu sur le thème suivant : « Pour la libération de Léonard Peltier, leader de l'American Indian Movement, emprisonné depuis 15 ans ». Cette conférence sera animée par Robert Castillo, Apache en tournée européenne au nom du comité de défense de Léonard Peltier.

Un film, *In the Spirit of Crazy Horse*, sera présenté à cette occasion. Il retrace la lutte de la nation Lakota, du chef Crazy Horse à Léonard Peltier, en passant par Wounded Knee en 1973.

« Nitassinan », BP 341, 88009 Epinal cedex. FAX : (1) 43.29.91.80.

SURVIVAL INTERNATIONAL (FRANCE)

Aidez les ethnies minoritaires menacées, devenez membre de Survival International (France). Cette association a pour vocation de promouvoir les droits à la survie et à l'autodétermination des ethnies minoritaires menacées. Son but est de s'assurer que leur avenir soit adapté à la société dominante selon leurs propres modèles et à leur propre rythme.

Survival International, 45, rue du Faubourg-du-Temple, 75010 Paris. Tél. (1) 42.41.47.62.

2^e UNION REGIONALE CNT

Le dimanche 3 novembre, à 15 h, aura lieu au 39, rue de la Tour-d'Auvergne (M° Pigalle ou Le Pelletier), 75009 Paris, la seconde partie d'une première causerie sur le thème : « Analyse de la crise du syndicalisme ».

2^e Union régionale CNT, BP 4, 75421 Paris cedex 09. Tél. : (1) 48.78.78.64.

Procès de la mutinerie de Fresnes : l'ignominie

(suite de la « une »)

reconnaissent sans difficulté avoir fabriqué une fausse grenade et s'être armés de couteaux de cuisine pour prendre en otage la sous-directrice de la prison. Une seule revendication : s'évader. Arrivés à la porte de derrière de l'établissement, ils prennent un autre surveillant en otage, puis un troisième, avant que deux avocats et le consul d'Algérie ne soient appelés en médiateurs. Peine perdue : la direction refuse d'ouvrir les grilles, et l'établissement est cerné par les flics. « Si nous avions vraiment été des assassins, vous condamniez votre personnel à mort en refusant de nous ouvrir », dira Alain. De fait...

Ne pouvant déceler aucune pathologie chez les accusés, le président s'emploie alors à les dissocier. En vain : les témoignages des ex-otages confirment que les

deux hommes ont agi avec un bel ensemble, sans « leader » et sans « manipulé ». Des témoignages pourtant méprisants, revanchards, et paraissant souvent outranciers. « J'étais sûr que j'allais mourir », affirma la sous-directrice ; « Ils m'ont dit : on va te saigner », se lamenta le jeune maton (détail vigoureusement démenti par les deux prisonniers, qui n'avaient pourtant plus rien à perdre). Clou des témoignages, Francis Lintanff, directeur des prisons de Fresnes, qui provoqua un beau tollé en accusant les avocats d'avoir encouragé les mutins, et de les avoir dissuadés de se rendre. Une accusation grave qui pourrait lui valoir une plainte pour diffamation.

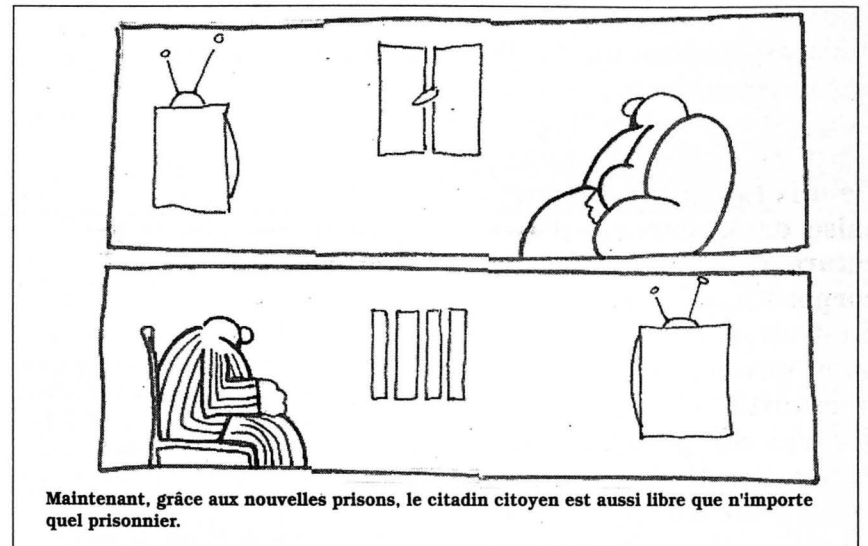
De fait, le rôle des avocats dans la prise d'otage n'a pu être éludé, malgré les efforts du président. Appelés en renfort pour calmer les prisonniers, alors que la police ignorait encore que la gre-

nade était factice, ils étaient parvenus à négocier une solution sans violence : les deux prisonniers liraient un communiqué de presse, avant de se rendre. S'étant assurés, sur ces entrefaites, que la grenade était en bois, la pénitencière a ordonné l'intervention du Raid. « Nous ignorions encore que la grenade était fausse », prétend Lintanff. Auquel cas, rétorquèrent les avocats, il était criminel de faire intervenir les hommes du Raid : les prisonniers avaient largement le temps de faire exploser leur bombe parmi les matons et les avocats.

L'ayatollah de l'ordre public

Mais le crime était, ne pouvait être que du côté des prisonniers. Au point que lorsque Abdelhamid s'exclama : « Il se passe des choses ignobles à Fresnes. J'ai été au mitard, j'ai vu des matons entrer dans des cellules en pleine nuit pour tabasser des détenus et les arroser d'eau froide », il s'attira la sidérante réponse : « ce que vous dites n'a aucune importance ». Ayant accumulé deux heures durant contresens, fautes de français récurrentes, interruptions grossières envers les prisonniers et ronrons serviles vis-à-vis de la pénitencière, le vieillard estima son devoir accompli et passa la parole au procureur Le Fur, plus exécration encore dans ses prestations professionnelles qu'au cours des guignolades auxquelles il se livre volontiers chez Christophe Dechavanne.

Bien à l'abri derrière sa barre, sous sa robe noire, digne Ayatollah de l'ordre public, Le Fur se distingua tout d'abord par la brillante formule : « Vous êtes en



prison parce que vous l'avez bien voulu », avant de se défendre de vouloir accréditer une quelconque tribune contre la prison, et d'épiloguer sur la « dangerosité » des deux hommes - s'étendant curieusement plus sur les chèques sans provision d'Alain que sur les meurtres qu'ils étaient censés avoir commis. Il conclut sa prestation par un énorme mensonge (« de toutes manières, la peine sera confondue avec la perpétuité », ce qui est archi-faux) et un réquisitoire massue : sept ans de prison fermes.

Il ne fallut guère qu'une dizaine de minutes à la Cour pour confirmer la sen-

tence. Obscénité suprême, le président appuya lourdement sa condamnation à la mort carcérale. Il prit un ton paternel, presque enjoué, pour dire aux deux hommes : « d'habitude, je demande aux détenus ce qu'ils comptent faire dans l'avenir. Souhaitez-vous que je vous pose la question ? »

« Après, vous ne savez pas ce qui se passe », cria Abdelhamid. « Après, les matons deviennent des tortionnaires, des fascistes, des nazis ! ». Mais les policiers entraînaient déjà les deux hommes vers la case prison.

Pascale Choisy

« Du jamais vu, Monsieur le directeur »

« Voilà vingt ans que je suis dans la pénitencière, et je n'avais jamais vu un tel climat de violence », affirma Lintanff, directeur des prisons de Fresnes, lors de sa déposition. De fait, l'établissement dont il est responsable comporte nombre d'aspects « jamais vus ».

Du jamais vu, en effet, avec ces fouilles corporelles que les matons imposent aux familles des détenus en toute illégalité. Rarement vu ailleurs, non plus, les boyaux putrides dans lesquelles les familles sont contraintes de passer, l'arrogance toute particulière des matons, les murs lépreux et les couloirs glacés. Rarissime également que la bouffe servie aux détenus soit abjecte à ce point ; étonnantes, ces coursives grouillantes de rats ; effrayantes, la promiscuité extrême, la tension permanente, la haine omniprésente qui submergent dès que l'on franchit les grilles des prisons de Fresnes... Ceci expliquerait-il cela ?

P. C.

DETENTION

Le mitard

Le mitard est la cellule de punition de la prison, dont la durée maximale de sanction est fixée à 45 jours. Les détenus y sont privés de visites, souvent empêchés de se laver et de se changer, ne peuvent plus correspondre qu'avec leur famille, sont interdits de matelas dans la journée.

Le mitard est l'âme de la prison, la quintessence de l'enfermement. Dès franchie l'enceinte qui le sanctuarise, il se révèle impudique sans sa nudité et cynique dans sa temporalité. Dépouillé des artifices de l'aliénation, il s'ouvre d'abord aux sens.

C'est avant tout une odeur. Celle du béton que le soleil ne réchauffe jamais et sur lequel se plaque en sclérose un humus fangeux que l'humidité fait croître et pourrir. S'y mêle la puanteur des cadavres d'insectes qui, interdits partout ailleurs, trouvent en ces lieux reculés la jungle qui les fait vivre et mourir. L'acidité des urines que les désinfectants s'épuisent vainement à diluer alourdit encore la pestilence de sa senteur empoisonnée. Par dessus plane l'empreinte malodorante des matelas fatigués.

Puis, c'est le silence. Comme en embuscade, il s'abat brutalement dès le signal donné par le pêne qui claque. Il s'étend alors sournoisement, glisse sur le sol, puis s'infiltre dans chaque orifice du corps qu'il isole de sa surdité. L'oreille se révolte et se braque pour capter le décibel égaré, mais seuls l'écho du cœur et le gémissement des poumons résonnent dans la cavité. Parfois, venant de loin, un son qui fut familier perce le blindage ouaté. L'attention alors s'éveille, tente de retenir l'agonie du bruit, mais trop vite s'épuise sous l'assaut du vide.

Puis, c'est la vue. L'espace réduit se casse en angles brisants sur lesquels l'œil percute et les dimensions confinées écrasent la cornée d'une pression régulière jusqu'à comprimer

le cerveau. L'ombre dispute à la lumière le carré d'un vasistas puis aligne, réguliers sur sol et murs, des intervalles coupés par l'acier forgé. Le spectre lumineux, devenu bichrome, tranche nettement en nuances ternes le fer à béton, comme pour souligner l'absence d'autres matériaux.

Sans fard ni fleurs, le mitard s'exhibe dans son ascèse ricanante. Les chaînes à nu, il proclame haut et fort sa fonction aliénante et, sans humeur et sans doute, il enferme le récalcitrant.

Alors s'installe la durée. Arbitrairement limitée, elle se détache de l'écheveau des Parques et ouvre une bulle intemporelle que le souffle de la sentence vient gonfler. Et le temps s'y meut, comme la mouvance des sables, chaque grain chutant pour en l'instant reprendre place. D'artificiel, le calcul se fait alors naturel, quand la mécanique devient biologie. La ponctuation crantifiée de l'horloge fait place aux contractions chimiques de l'estomac pour rythmer l'écoulement. La faim tierce les deux douzaines et le rot ponctue la journée.

Sans heurt et sans jour, le mitard s'étale dans sa fausseté éternité. Le mouvement altéré, il tire sans effort sa peine en durée et, ni course ni pause, il entraîne le récalcitrant.

Cette attente sourde et aveugle du dernier repas est celle du paysan en hiver qui espère le printemps. Mais floraison ou gel, la terre est composée de terre, seconde ou éternité, le temps est composé de temps.

Edouard Tarquin

DETENTION

Le Quartier d'isolement

Rétablissez la peine de mort, s'il vous plaît !

Ce n'est pas le mot d'ordre d'un lepéniste démagogue ni la supplique d'une victime horriblement atteinte par le crime, c'est la conclusion logique d'un détenu qui n'a jamais encouru la guillotine, qui n'a même jamais tué, violé ou blessé autrui, mais qui chaque jour est exécuté par un autre instrument de mort : le Quartier d'isolement. Je la réclame ! Pour moi et avec mes camarades des Quartiers d'isolement, qui à travers la même logique, avec la même conscience et de par la même souffrance interpellons nos bourreaux. Provocation ? Oui, si elle permet le déchirement du linceul, qui recouvre les Quartiers d'isolement. Nous, qui vivons notre mort au quotidien, nous, qui n'existons pas au présent et au futur, réclamons notre mise à mort physique et brutale ; le franchissement de l'ultime étape de notre exécution. Et que notre sang puisse gicler aux yeux des humanistes bien-pensants si cela doit les dessiller.

Je réclame la peine de mort parce que je suis un révolté et que seule la mort totale éteindra ma révolte, si celle-ci ne parvient pas à éliminer la mort. Je suis un révolté parce que je refuse de courber l'échine sous les traîtres coups de la mort sournoise. Volte-face ! Révolte ! Sus à la mort !

Docteur Guillotin, ils t'ont encore trompé ! Tu voulais un instrument qui abrègerait les souffrances ; il l'ont utilisé durant deux siècles pour nourrir le peuple de sang et de sécurité. Et si le cent-dixième d'un programme commun a relégué ton instrument au musée de l'horreur entre le garrot et la chambre à gaz, c'était pour mieux le rebaptiser du nom de Quartier d'isolement. Une mort propre, sans tache et sans bruit. En ton nom, Sécurité, le sang coulant et choquant s'est transformé en souffrance muette et discrète. Sang, sécurité ! Souffrances, sécurité ! L'Histoire est pleine de doubles « S ».

Stuttgart-Stanheim ! Vous êtes morts et tout recommence ! Suicides ou assassinés ? Question académique ! Vous êtes morts et nul n'est responsable : le non-dit n'est jamais coupable. J'exige des responsables à mon exécution. Je réclame le rétablissement de la peine de mort ou la mise à mort des Quartiers d'isolement. Il n'est pas de combat sans vainqueur. L'un ou l'autre meurt, les isolés ou les QI. Et comme disait Albert Camus : « A présent, il n'y a plus ni innocent ni aveugle, mais des complices ! »

E. T.

« JUSTICE »

Sus aux privilèges des avocats

Appelés depuis toujours à défendre le droit de tout individu, les avocats se sont davantage préoccupés de se forger des privilèges par le biais de leur profession. Depuis la révolution française, deux cents ans d'avocature, c'est l'histoire d'une corporation de techniciens du droit qui a progressivement obtenu une certaine immunité ; c'est le retour discret du privilège, au détriment de l'égalité des droits pour tous.

Un tournant crucial dans ce sens est survenu très récemment. En effet, la loi du 31 décembre 1971, mise en application par les articles 104 et suivants du décret du 9 juin 1972, indique que : « *Le Conseil de l'ordre siègeant comme conseil de discipline poursuit et réprime les infractions et les fautes commises par un avocat ou un ancien avocat dès lors qu'à l'époque où les faits ont été commis, il était inscrit au tableau, sur la liste du stage ou sur la liste des avocats honoraires d'un*

barreau. » De par cet article, la discipline des avocats, lors de la constitution d'un dossier, est soustraite à la justice commune pour ne plus être qu'affaire interne à la corporation des avocats, et donc à régler entre confrères.

Faire moins de vagues possibles

Or, la politique du Conseil de l'ordre consiste toujours à faire le moins de vagues possibles, afin de ménager l'« honorabilité » de l'institution judiciaire, et surtout de renforcer ainsi son pouvoir. C'est pourquoi, le Conseil de l'ordre protège l'avocat, davantage qu'il ne le sanctionne. Et même s'il prononce une sanction contre tel avocat, celle-ci vient toujours après-coup, discrètement, indépendamment du cours du dossier dans lequel l'avocat a commis une faute, et donc sans réparation immédiate et automatique des préjudices causés au justiciable. Qui plus est, les causes possibles de recours en révision énumérées aux articles 595 du Code de procédure civile nouveau et 622 du Code de procédure pénale ne mentionne pas la faute de l'avocat au préjudice de son client. Que faire si donc le procès ne peut être révisé ?

Faire un procès à son propre avocat ? Pas vraiment, car le dépôt d'une plainte contre un avocat par un confrère n'est pas monnaie courante : personne n'aime être reconnu en tant que délateur. De même, l'accusation d'un avocat par son client n'est pas fréquente non plus parce que ce dernier, par lui-même, ne maîtrise pas suffisamment le fonctionnement et les procédures de la justice pour faire recours tout seul contre son avocat. Et bien sûr, les autres avocats invoqueront les réserves d'usage pour refuser ce client qui troublerait la quiétude de la corporation. Le justiciable se retrouve donc effectivement sans recours contre les agissements de son avocat.

Cette réalité, parfois dramatique dans le civil, est intolérable en matière pénale. Là, bien souvent, le client est acculé dans sa situation en détention préventive. Il n'a, la plupart du temps, aucune expérience antérieure à mettre à profit dans le choix de tel ou tel avocat pour le défendre. Les co-détenus ou les gardiens qui le conseillent, pour leur part, fonctionnent parfois comme rabatteurs pour tel avocat plus soucieux d'accroître sa clientèle que de défendre réellement et efficacement chacun de ses clients. Quant aux avocats commis d'office, à part pour quelques affaires

qui peuvent contribuer à leur renommée naissante, ils se contentent en général d'encaisser les indemnités, puis ne se soucient nullement de leur client.

A qui le prévenu peut-il donc se fier ? La défense de ses droits n'est-elle pas, en fin de compte, une juteuse affaire commerciale pour l'avocat, qui a réussi à faire sa place au sein de ce marché protégé qu'est la prison ? Car en effet, les relations avec l'avocat commencent toujours par le paiement d'une provision d'honoraires à l'ouverture du dossier : pour un avocat connu du milieu carcéral, entre 10 000 et 50 000 F. Pas d'honoraires payés d'avance, pas de défense !

A qui se fier ?

Confrontés à l'inconfort de la prison et au besoin urgent de sortir, presque tous consentent au paiement d'honoraires exorbitants, sans aucune garantie des résultats par l'avocat. Ensuite, plus l'affaire dure, si elle va en appel, en cassation, voire devant la Cour européenne, plus l'avocat pourra renouveler ses demandes d'honoraires. Pour ses affaires propres, l'avocat a donc paradoxalement intérêt à ce que son client ne sorte pas trop vite !

En contre-partie de tant d'honoraires, le client pourrait s'attendre de la part de son avocat à une présence attentionnée, à une bonne connaissance du dossier, à de multiples démarches. Il n'en est rien. Il faut souvent écrire plusieurs fois avant de bénéficier de la visite de l'avocat. Face à l'épaisseur des dossiers, il ne fait souvent que les survoler, sans se préoccuper de l'agencement des faits qui y est présenté. Les démarches qu'il entreprend alors sont souvent « procédurières », semblables pour toutes les affaires qu'il traite, vouées à l'échec.

Une justice mieux appliquée passe nécessairement par l'abolition des privilèges des avocats et le retour de ceux-ci véritablement au service des justiciables qui, somme toute, les emploient.

Charlotte Renoir

Chaque mois
lisez « Rebelles »,
mensuel de
contre-information des
prisonnier(e)s en lutte.

Prix : 20 F.
COPEL c/o OCTOBRE, BP 781,
75124 Paris cedex 03.

La peine privative de liberté

Une bicentenaire toujours balbutiante

De tout temps, les sociétés se sont posées le problème de la condamnation des délinquants. Diverses peines ont été appliquées.

Renaud Pieyral nous en fait l'historique de la fin de l'Ancien régime à nos jours. Quant aux mesures à prendre pour l'avenir, celles-ci s'annoncent en pointillés.

Le père monarque et de mère religieuse, elle fit son entrée dans le Code pénal, en 1791. Aujourd'hui, la peine privative de liberté est bicentenaire. Jusqu'en 1791, elle n'était qu'une simple parenthèse. Parenthèse ouverte, suivie d'un châtimement corporel ou d'un départ pour les galères. Parenthèse fermée, comme une mise à l'écart, au secret, à l'oubli. D'où du reste le petit nom d'« oubliette ».

Mais le 6 octobre de cette année-là, elle devint parenthèse double, peine en soit ; et même peine principale dans le Code, puisque l'Assemblée constituante, outre cette création des peines privatives de liberté temporaires, ratifiait en même temps la suppression de la plupart des châtimements corporels, la réduction du nombre des cas d'application de la peine de mort (de 115 à 32) et l'abandon des peines privatives de liberté perpétuelles. Finie la vengeance selon le bon plaisir du souverain, finie la mise au secret. Désormais, nul homme ne pouvait plus être « *détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites* ». La prison devenait peine régie par la loi ; applicable à tous, mais pas n'importe comment ni pour une durée indéterminée ou perpétuelle.

Ce n'est pas un hasard si la peine de prison naît en cette fin de XVIII^e siècle. Car au

XVIII^e siècle, siècle des Lumières, partout la société civile émerge de la société religieuse et monarchique. Fautes et délits ne sont plus considérés comme des péchés contre lesquels se déchaînent les colères de Dieu et du souverain, mais comme des entorses au « contrat social ». Beccaria, disciple de Rousseau, précise dans son *Traité des délits et des peines* (1764) que : « *le droit de punir n'est autre que le droit que chaque individu cède au pouvoir social en entrant en société. Son but n'est pas de tourmenter un être sensible, d'effacer un délit commis, mais d'empêcher le coupable de recommencer et de détourner les autres par son exemple* ». Entrer en société, ou plutôt y participer, implique des devoirs de respect d'autrui. Afin que celui qui y déroge ne fasse pas échouer le projet de société dans son ensemble, la société se doit de le contraindre de ne plus y participer, du moins temporairement. Voilà la raison d'être de la prison : née d'une volonté commune de prendre son destin en main et d'échapper à la domination absolue du monarque.

D'un autre côté, la prison tient beaucoup de sa mère religieuse. Tout d'abord parce que le but de la peine privative de liberté n'est plus le châtimement, mais l'amendement du coupable. Qu'il se repente et décide de ne plus recommencer, espère-t-on. Espoir bien

religieux, en vérité ! « *Ouvrez le livre de Bentham, s'écriait Guizot, vous serez étonnés de toutes les ressemblances que vous rencontrerez entre les moyens pénaux qu'il propose et ceux de l'Eglise. L'Eglise ne prévoyait guère qu'un jour son exemple serait invoqué à l'appui des plans des moins dévots philosophes* ». L'origine religieuse de l'idée que la privation temporaire de liberté puisse faciliter l'amendement du coupable ne fait aucune doute. Car c'est sur le modèle d'expériences d'inspiration chrétienne (éducation par le travail à Londres en 1553, prison pour jeunes délinquants à Amsterdam

« Le traitement du condamné devient objet d'une science sociale : la pénologie. »

en 1596, centre d'isolement et de silence pour les adolescents créé par le moine Filippo Franci en 1667, *Houses of correction* quakers en 1692, prison Saint-Michel instituée par le pape Clément XI à Rome en 1703) que fut décidée l'institution du système pénitentiaire français. C'est pourquoi, du reste, toute laïque que se voulait la prison française, elle n'en a pas moins, dès ses débuts et officiellement dès 1819, invité l'aumônier à dire la messe et prêcher la morale. Perçue à l'époque comme véhicule de la morale et technique de traitement en vue du repentir, la religion n'avait aucun besoin de justifier son droit de cité en prison.

Il n'en va plus de même pendant la III^e République (1870-1940), qui sera marquée par des heures troubles entre l'Etat et la religion. On ne parle plus de faute morale ou de

droit violé ; à la place, on tient le discours positiviste de la protection de la société contre l'« homme dangereux ». On tente alors d'individualiser les peines. On différencie le sort de l'homme tenu pour positivement dangereux (à éliminer de la société) et celui qui ne l'a été qu'occasionnellement, pour lequel « quelques mesures de sécurité » suffiraient. En application de cette distinction, sont votées les lois du 5 juin 1875, sur le régime cellulaire strictement individuel pour les prévenus et les condamnés à de courtes peines, celle du 27 mai 1885 sur la relégation des multi-récidivistes en Guyane, celle du 14 août 1885 sur la liberté conditionnelle et celle du 26 mars 1891 sur le sursis. Le traitement du condamné devient objet d'une science sociale : la pénologie. La religion n'est plus alors traitement, mais simple droit : à partir du 11 novembre 1885, le détenu peut enfin refuser d'assister aux offices religieux. Dès lors, la religion est inutile à l'administration pénitentiaire. La mère n'est plus désirable. Elle est reléguée à sa petite cuisine interne, de laquelle personne n'osera la déloger, cependant.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'administration pénitentiaire s'attachera à une femme plus jeune et pleine de promesses, nommée « resocialisation ». Selon celle-ci, le détenu a besoin de réapprendre à vivre en société, besoin d'être rééduqué. Voilà pourquoi infirmiers, psychologues, éducateurs et assistants sociaux lui viennent en aide. Cette ambition est toutefois ambiguë dans bien des cas : les 10 à 20% de détenus immigrés en situation illégale doivent-ils ou non être resocialisés pour être expulsés ensuite ?

Couplée d'abord à l'Eglise, puis à des services socio-éducatifs, l'administration de la

peine privative de liberté reste balbutiante, sans âme, sans motivation transparente et sereine. N'est-ce pas parce qu'elle est le fruit de deux préoccupations pernicieuses par elles-mêmes et incompatibles entre elles : la répression sécuritaire et l'amendement. Toutes deux, du reste, n'ont-elles pas généalogie commune dans ce que Nietzsche appelait « ressentiment » ?

Au châtimement corporel a succédé la peine privative de liberté en 1791. Combien de temps faudra-t-il encore attendre avant de la remplacer par autre chose ? Ne faut-il pas voir dans l'astreinte à un certain nombre d'heures de Travail d'intérêt général (TIG) la direction à suivre pour remplacer la peine privative de liberté. Après tout, n'est-ce pas sous le joug d'une telle astreinte que Coluche a lancé les Restos du cœur ?

Dans ce sens, la peine ne devrait plus être une punition en rupture avec la faute, censée la contrebalancer par quelque mathématique mystique. Elle deviendrait un effort imposé, directement ou indirectement, mais en tout cas solidairement avec les victimes, les conséquences de la faute commise. Hans Jonas développe remarquablement cette idée nouvelle dans *Principes de la responsabilité*. Quant au vocabulaire, il vaudrait alors mieux remplacer le mot « peine », trop ambigu, par une formule comme « détermination(s) imposée(s) de la liberté ». Ceci, en outre, nous débarrasserait de l'épithète « privatif », qui à lui seul annonce tout le programme de répression et de ressentiment en cours dans le système pénal actuel.

Renaud Pieyral

MADAGASCAR

L'île malheureuse (II)

Au regard des troubles qui agitent l'« île heureuse », un correspondant angevin, opposant malgache résidant en France, nous conte les malheurs de Madagascar.

Dans un premier temps, il est question d'un point d'histoire portant sur l'organisation de l'île jusqu'au début de la colonisation française. Dans un second volet, la semaine prochaine, il poursuivra cette fresque historique pour terminer la fois suivante sur l'actualité, à l'heure où le peuple malgache tente de se libérer du diktat du président « socialiste » Ratsiraka.

L'île heureuse, c'était le titre de notre livre de lecture à l'école primaire dans les années 50. En ces années-là, Madagascar ne pouvait certainement pas être heureuse : les Malgaches venaient de subir un très profond traumatisme causé par ce qu'on appelle encore aujourd'hui les « événements de 1947 » pendant lesquels plus de 80 000 personnes ont trouvé la mort. Ils n'étaient pas heureux, mais ils mangeaient à leur faim, même les plus pauvres. L'île était alors verdoyante et les récoltes abondantes : les forêts couvraient encore au moins 25% du territoire et les engrais n'étaient pas trop chers, le cheptel bovin fournissant en plus du fumier de bonne qualité. Madagascar fut alors considéré comme l'une des colonies dont le développement économique ne devait pas poser de problèmes en raison de son potentiel humain et de ses ressources naturelles. Hélas, actuellement, l'île est devenue le douzième pays le plus pauvre du monde par le mécanisme d'un soi-disant « socialisme-révolutionnaire » qui, en seize ans, a entraîné la population dans la misère, à la limite de la survie.

Ce premier article sera consacré à un bref historique de Madagascar jusqu'en 1896, année de son annexion par la France. Ce pays, une île-continent de 590 000 km², aujourd'hui peuplé de 12 millions d'habitants est ancré dans l'océan Indien à 400 kilomètres des côtes orientales de l'Afrique. La connaissance de son passé aidera peut-être à mieux comprendre son drame actuel.

La séparation de la Gondwana, il y a 180 millions d'années a isolé Madagascar à la fois de l'Afrique, de l'Australie et du continent indien. Il est alors facile d'imaginer que cette île fut longtemps inhabitée et que son peuplement soit très récent. La diversité anthropologique des Malgaches a suscité de nombreux travaux et controverses quant à leurs origines. Aujourd'hui, les spécialistes sont d'accord pour dire que les premiers arrivants sont venus par vagues successives de l'Indonésie à partir de la fin du premier millénaire ; mais l'apport africain, beaucoup plus tardif, ne fait pas non plus de doute. De ce mélange résulte le peuple malgache actuel dont la langue est très apparentée au malayo-polynésien ; malgré l'existence des variantes dialectales, une langue unique, le malgache, est parlée dans toute l'île.

Les Européens ont commencé à débarquer dans l'île au XVI^e siècle, mais n'établirent alors que d'éphémères comptoirs. La plupart s'y sont arrêtés pour se ravitailler, en route vers les Indes. Leur influence ne devint perceptible qu'à partir de la fin du XVIII^e siècle.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les populations sont restées disséminées par groupes presque étanches en raison des difficultés des reliefs et de l'existence des voies de communications. Les descendants des migrants venus de l'Est (Indonésie) se sont installés sur les hautes terres centrales, tandis que ceux des migrants venus de l'Ouest (Afrique)

ont occupé les régions côtières. Au début du XVIII^e siècle apparaissent les premiers royaumes, surtout chez les Merina et les Betsileo sur les hautes terres et chez les Sakalava sur la côte Nord-Ouest.

A partir de 1787, un roi merina, Andrianampoinimerina commence à réunir les petits royaumes de l'Imerina éparpillés autour de l'actuelle capitale Antananarivo. L'unification politique terminée en Imerina, il entreprend la conquête des autres royaumes ; son objectif final étant de régner sur l'île entière. Pour affirmer la vocation de la monarchie merina, qu'il a fondée, à réaliser l'unité du pays, il a adopté comme devise : « Seul le rivage de la mer est la limite de mes plaines ». De grands travaux sont alors entrepris : routes, digues, canaux d'irrigation... A sa mort en 1810 son fils Radama I^{er} lui succède. C'est un roi visionnaire, prenant comme modèle Napoléon I^{er}. Sa volonté de continuer l'œuvre de son père et la nécessité d'avoir accès à la mer le pousse à créer les structures d'un grand royaume : Radama I^{er} est le créateur de l'Etat malgache moderne. Il est reconnu comme roi de Madagascar par les diplomates étrangers de l'époque. Son ouverture à la civilisation occidentale lui facilite beaucoup l'entreprise : création d'une armée de métier pour occuper toute l'île, fixation par écrit de la langue malgache (alphabet, lexique, syntaxe), commerce avec l'Europe, élaboration d'une structure d'Etat. Le pays commence alors à être christianisé avec l'arrivée des membres de la London Missionary Society (LMS).

Des réformes à la mainmise française

Mais la mort de Radama I^{er} en 1828 entraîna un renversement complet de la politique malgache.

Son épouse Ranaivalona I^{ère}, très nationaliste et hostile à une religion introduite par des étrangers, expulsa les missionnaires et persécuta les chrétiens. Ce fut la période des martyrs malgaches. Cependant, malgré sa xénophobie, elle accorde au consul de France, Jean Laborde, de vastes concessions en échange de sa participation à la création des premières industries (fabrique d'armes, de munitions, d'ustensiles divers...). Son fils, Radama II, lui succède en 1861 : trop libéral et très francophile, celui-ci attire la méfiance de son entourage, qui craint une trop grande influence des missionnaires, de nouveau revenus, sur le monarque. Il est assassiné dans son palais en 1863 après seulement deux années de règne. Sa veuve, la reine Rasohery, monte alors sur le trône mais abandonne aussitôt la plus grande partie du pouvoir à son premier ministre Rainilaiarivony. Pour consolider son autorité, celui-ci épouse la reine, ainsi d'ailleurs que, plus tard, ses deux autres successeurs : les reines Ranaivalona II (1868-1883) et Ranaivalona III (1883-1897).

Le premier ministre Rainilaiarivony gouverna donc seul le pays pendant plus

de trente ans. C'était un roturier, mais son intelligence lui donnait le charisme nécessaire pour exercer le pouvoir et faire de l'île un pays bien structuré politiquement :

- nomination de gouverneurs pour administrer les provinces ;
 - élaboration d'une législation écrite (le code des 101 articles est publié en 1868 et le code des 301 articles en 1881) ;
 - création de huit ministères ;
 - établissement de relations diplomatiques avec plusieurs pays dont la France, l'Angleterre et les Etats-Unis.
- Sur le plan culturel et éducatif, les progrès ont été énormes :
- apparition de revues et de journaux ;
 - ouverture d'une école de médecine (1864) ;
 - envoi d'étudiants en Europe.

En 1882, Madagascar comptait déjà environ 150 000 scolarisés. Sur le plan économique, le commerce et l'artisanat ont prospéré.

Pendant ce long règne, Rainilaiarivony a attribué aux missionnaires de la London Missionary Society de larges facilités pour leur établissement. Il escompta ainsi l'appui des Anglais pour repousser les prétentions de la France. En effet, à la mort de Jean Laborde auquel Ranaivalona I^{ère} avait octroyé des concessions, ses héritiers réclamaient sa succession alors que les concessions accordées étaient seulement viagères. Les relations avec la France commencent ainsi à se détériorer d'autant plus que les jésuites français s'estimaient persécutés par le pouvoir malgache sous la pression des protestants anglais. De leur côté, les grands colons installés à la Réunion, réalisant que Madagascar pourrait être une terre d'expansion très intéressante, poussèrent le gouvernement français à intervenir. A cette époque, la France de la III^e République utilisait le moindre prétexte pour étendre son empire colonial. C'est donc sans raison majeure, mais uniquement dans un but expansionniste que la France envoya un corps expéditionnaire en 1885 et fit occuper Tananarive et Majunga. Elle fit signer un traité de protectorat et réclama une indemnité de guerre de dix millions de francs : l'agresseur demande réparations ! Mais il fut impossible à l'Etat malgache de payer cette énorme somme ; le gouvernement français décida alors l'envoi d'une seconde expédition, forte de 20 000 hommes, qui débarqua à Majunga le 15 janvier 1895 et parvint à Tananarive le 30 septembre 1895 sous la conduite du général Duchesne et de l'amiral Pierre.

Un second traité de protectorat est signé le lendemain même. Le premier ministre Rainilaiarivony est contraint à l'exil et l'armée malgache est dissoute. L'île devient alors une proie facile et sans défense ; le parlement français vote, le 6 août 1896, l'annexion pure et simple : Madagascar est devenue colonie française.

Pour mater toute velléité de résistance, le général Galliéni, nommé gouverneur général, fait fusiller les principaux dirigeants malgaches, dont le ministre de l'Intérieur. Il abolit la monarchie le 28 février 1897 et Ranaivalona III fut exilée à la Réunion, puis à Alger où elle meurt en 1917, à l'âge de 55 ans.

Ces événements firent naître chez le peuple malgache un profond sentiment de nationalisme et il ne souhaitait dès lors que se libérer du joug de l'occupant.

F. R.

(deuxième partie au prochain n°)

BULGARIE

Petit rappel historique à l'heure d'une renaissance

Au moment où les anarchistes bulgares renouent avec le mouvement libertaire international, il est bon de rappeler brièvement leurs origines, avant d'entamer un échange régulier de nouvelles d'actualité.

Le mouvement anarchiste bulgare qui débuta dans la deuxième moitié du XIX^e siècle n'a pas réussi à obtenir le même développement que, par exemple, celui d'Espagne. Mais, grâce à la particularité de ses luttes, il a exercé une très grande influence dans l'histoire du pays. L'une de ses particularités a été la participation à la libération nationale. Il fut d'abord représenté par la figure très populaire du grand poète Christo Botev, puis par un nombre important de militants qui luttèrent vers la fin du siècle dans le mouvement révolutionnaire de libération de la Macédoine, séparée du pays par l'intervention intéressée des puissances occidentales. Ce mouvement prit l'expression d'une insurrection contre l'empire turc dominant de 1903, avec un caractère nettement libertaire.

La lutte des anarchistes se distingua aussi contre l'instauration définitive de la monarchie et coïncida avec la lutte contre le fascisme, surtout après le coup d'Etat de 1923 ; époque où le fascisme prit un caractère international. Cette lutte antifasciste ne cessa pas jusqu'à la chute du régime monarchiste personnel et pro-fasciste, en 1944, et l'établissement du régime dictatorial bolchevique.

Les anarchistes bulgares, déjà bien organisés depuis la création de la Fédération anarcho-communiste de Bulgarie (FACB), se distinguèrent par une résistance très marquée qui entraîna la répression de centaines de militants, ceci sous forme de la prison et surtout de camps de concentration.

Toutes ces luttes ont abouti à de nombreuses victimes, mais elles ont aussi permis aux anarchistes d'obtenir un prestige tel que personne ne réussit à étouffer le mouvement par une conspiration du silence ; ce qui explique que toute la presse, aujourd'hui, parle de l'anarchisme, déjà officiellement enregistré sous le nom de la Fédération anarchiste bulgare (FAB) et de Fédération de la jeunesse anarchiste (FAM).

Les jeunes anarchistes, encore peu nombreux, ont provoqué ces dernières années, par leurs actions courageuses, trois crises politiques : la première se solda par le changement de président de la République (un communiste remplacé par un membre de l'opposition) ; les deux autres crises se solda par deux changements gouvernementaux. Et ces luttes continuent.

Traduit par l'Union anarchiste bulgare en exil,
BP 277, 75866 Paris cedex 18

ESPAGNE

Colonne Durruti

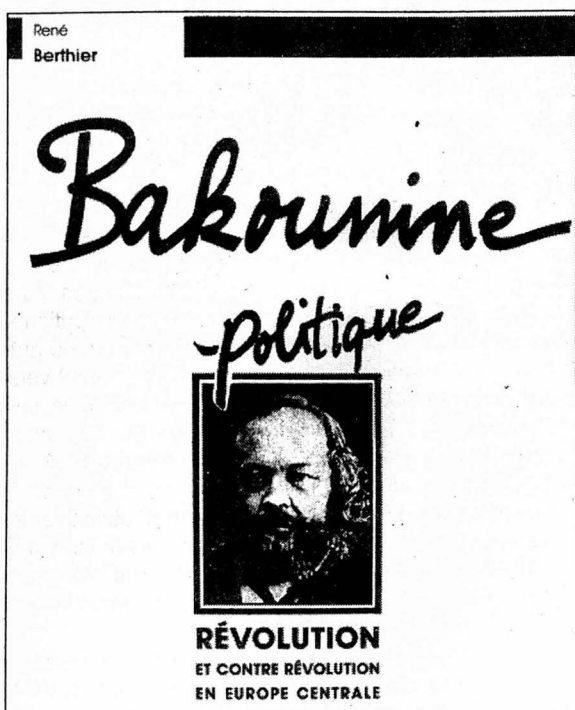


Durruti pendant la guerre civile

Le samedi 16 novembre se tiendra à Fraga, province de Huesca, un rassemblement des anciens de la division 26... la colonne Durruti. Les compagnes et compagnons sont invités à y participer.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez écrire à Agustín Orus, Apto 55, 22520 Fraga (Huesca), España.

Nouveauté des éditions du Monde Libertaire



« Bakounine politique - Révolution et contre-révolution en Europe centrale »,

René Berthier,

éd. du Monde Libertaire.

Prix : 100 F

(les chèques sont à libeller à l'ordre de Publico).

Bakounine possède sans doute le triste privilège d'avoir été parmi les théoriciens libertaires, un de ceux dont la pensée a été la plus méconnue et tronquée.

Pourtant, l'étude de ses positions fait apparaître comment ses critiques et ses analyses sont très loin de l'image traditionnelle donnée de lui, d'un révolutionnaire brouillon, irréflectif, chez qui l'exigence théorique est occultée par l'exigence pratique.

En réalité, ainsi que le souligne fortement René Berthier, « chez Bakounine se cache un observateur attentif de l'évolution historique de son temps ».

« La question de l'unité allemande, les problèmes posés par les revendications nationales slaves en Europe centrale au mouvement socialiste international, la politique expansionniste menée par l'Allemagne et la Russie ont fourni à Bakounine les fondements sur lesquels il a élaboré l'essentiel de sa pensée politique. »

A travers une étude comparative minutieuse des positions respectives des pères du socialisme autoritaire (Marx et Engels) et de l'anarchiste russe, René Berthier nous offre ici une clé de lecture originale des principales lignes de clivage idéologique opposant l'anarchisme au marxisme.

Au moment où l'effondrement du bloc communiste et la réunification de l'Allemagne ont réactivé la question des nationalités, le débat Marx/Bakounine est loin d'être achevé, et les mises en garde de ce dernier contre les dangers des solutions nationalistes et étatistes pour l'émancipation des travailleurs ne peuvent être que les bienvenues.

Ciné sélection « Les Amants du Pont-Neuf » de Léos Carax

Après trois années de gestation difficile, arrivent sur nos écrans, et pour notre grande joie, les fameux *Amants du Pont-Neuf*. Précédé d'une campagne de ragots où il est difficile de savoir la vérité, ce film est déjà mythique. L'usure de trois producteurs et demi avec un coût approximatif de 150 millions de francs est chose rarissime dans le cinéma français. De fait, le spectateur qui entre dans l'univers de Léos Carax est bourré d'informations, de contre-vérités qui arrivent souvent du caniveau. Mais qu'en est-il exactement du film ?

Les Amants du Pont-Neuf est le film qu'on attendait. Sa première qualité est l'absence de tout le fric qu'il est accusé d'avoir jeté à la Seine. L'histoire est simple et a pour presque unique lieu le plus vieux pont de Paris.

Alex (Denis Lavant) y vit - quand il n'est pas à Nanterre, lieu terrible - avec Hans. Michèle (Juliette Binoche) y débarque par hasard. Débute une folle histoire de passion, de violence et d'amour.

Beaucoup de thèmes pour le troisième long métrage de ce jeune metteur en scène : l'amour, la trahison, la violence, la déchéance... Mais aussi des constantes : la parfaite connaissance de la technique cinématographique, une réelle direction d'acteurs, un travail soigné de la bande, un sens de la composition de l'image, du cadre. Toute la beauté du film réside dans une recherche sur la lumière, presque une manière de la piéger pour la magnifier.

Que penser de la cécité de Michèle ? Ses yeux malades ne sont-ils pas les nôtres embourbés d'images trafiquées ou fausses ? En cela, Léos Carax rejoint Wim Wenders pour qui l'image dans sa beauté et sa vérité (voir *Jusqu'au bout du monde*) sauvera le monde de la barbarie, de la mort.

Film décrié avant sa vision, *Les Amants du Pont-Neuf* se termine par un bel hommage à Jean Vigo et à *L'Atalante*. Mort à 29 ans, Vigo n'avait pas eu les mains libres pour parfaire son œuvre ; aujourd'hui, Léos Carax est vivant et nous offre une fresque poétique. Pourquoi nous priver d'un tel bonheur ?

Salim « Fondu au Noir »

LES BAGNARDS ANARCHISTES

Du drapeau noir au boulet noir

« Avec les pauvres, toujours... malgré leurs erreurs, malgré leurs fautes... malgré leurs crimes ! » écrivit Séverine dans le *Cri du Peuple*, le 30 janvier 1887. Clément Duval venait d'être condamné à mort pour avoir cambriolé un hôtel particulier et blessé un brigadier à coups de poignard, au moment de son arrestation. Nombre de leaders socialistes, Jules Guesde en tête mais également Jean Grave, avaient publiquement désavoué Duval. Séverine prit alors sa défense, rappelant qu'elle n'approuvait pas la pratique du vol, même lorsque celle-ci se faisait, comme ici, au nom de la lutte révolutionnaire, mais qu'elle comprenait que des individus puissent se lasser d'attendre indéfiniment l'instauration de cette société égalitaire prônée sur tous les tons par les ténors de la politique.

Une querelle s'ensuivit. Séverine n'eut guère de mal à souligner que les socialistes, toutes tendances confondues, passaient leur temps à exhorter la colère des « humbles » et que, paradoxalement, ils rejetaient toute responsabilité lorsque ceux-ci passaient aux actes.

« Nous leur disons : "La Révolution est proche, qui viendra vous délivrer ; qui vous donnera le pain quotidien, et la fierté d'être libres. Ayez patience, ô pauvres gens ! Subissez tout, supportez tout ; et, attendant l'heure propice, groupez vos douleurs, liez en faisceau vos rancunes ou vos espérances - et faites crédit à la Sociale de quelques années de détresse et de sacrifice. » (1)

Les socialistes se gorgaient de belles paroles, dont ils abreuyaient généreusement les foules, à défaut d'être en mesure de réaliser leurs projets. Clément Duval ne l'entendit pas de cette oreille. Anarchiste, membre du groupe La Panthère des Batignolles, il décida de concrétiser de son vivant ses désirs de changements sociaux et pour cela, l'argent étant le « nerf de la guerre », mit en pratique la « restitution ». Au cours de son procès, il tenta à plusieurs reprises d'expliquer ses motifs, malgré les objurgations des

magistrats qui n'avaient nullement l'intention d'écouter patiemment les charges que le cambrioleur portait à l'encontre de la société.

« Dans ce siècle d'adoration du Veau d'or, tous les moyens sont bons aux anarchistes pour faire triompher ce grand idéal de rénovation et de régénération sociale basée sur la liberté, l'égalité, la morale, la justice. Oui, bourgeoisie pourrie et corrompue, il nous faut ton or pour te faire la guerre, anéantir à jamais la lutte de classe dont il est le principal agent, et non pour en jouir. Vi! métal que nous méprisons, et que nous anéantirons après la lutte, ainsi que les titres de rentes et de propriétés, pour la mise en commun de tout. »

« Clément Duval (...) décida de concrétiser de son vivant ses désirs de changements sociaux. »

Maître Labori, le futur avocat de Dreyfus, fut commis d'office pour assurer la défense de Duval. Il s'agit là du premier anarchiste qu'il assista devant un tribunal, lui qui devint le défenseur attitré des libertaires. Finalement, la peine de mort qui avait été requise contre Clément Duval fut commuée en une peine de travaux forcés à perpétuité, en Guyane.

C'est son long et pénible séjour de quatorze années aux îles du Salut que conte le cambrioleur malchanceux dans un livre présenté par Marianne Enckell, historienne et animatrice du Centre international de recherches sur l'anarchisme (CIRA) de Lausanne : *Moi, Clément Duval, bagnard et anarchiste* (éditions Ouvrières/coll. La Part des hommes) (2). En dépit des conditions de vie très dures, des brimades morales ou physiques toujours renouvelées des surveillants, de la lâcheté et de l'abjection de certains prisonniers, Duval se montrera intègre et ne remettra jamais les idées qui étaient les siennes avant sa condamnation.

Envers ses compagnons d'infortune, il fera preuve d'une solidarité sans faille. Devant ses gardiens, il veillera précieusement à conserver sa dignité.

Nombreux seront les anarchistes à connaître un sort similaire. Les fameuses « lois scélérates » votées en 1893 en conduiront beaucoup au bagne, et une mort plus ou moins rapide et plus ou moins atroce sera souvent au rendez-vous. Marius-Alexandre Jacob, l'anarchiste cambrioleur qui inspira à Maurice Leblanc le personnage d'Arsène Lupin, réussira pourtant sa dix-neuvième tentative d'évasion. Eugène Dieudonné, condamné pour sa participation supposée à la « bande à Bonnot » alors que trop de doutes subsistaient, parviendra à attirer sur lui l'attention du journaliste Albert Londres. A partir de 1923, ce dernier mènera une campagne sur la fermeture des bagnes, qui ne disparaîtront qu'après la Seconde Guerre mondiale. Dieudonné sera gracié et reviendra en France. « *Le bagne, c'est l'envers de la vie* », écrivait-il dans *La Vie des forçats*, relatant son périple.

Clément Duval, lui, s'évadait lors de sa dix-huitième tentative. Réfugié à New-York, il sera accueilli par des anarchistes italiens et rédigera ses mémoires, convaincu que son expérience pourra inciter d'autres hommes à ne jamais perdre espoir et à lutter en toutes circonstances pour préserver leur dignité et, envers et contre tout, « faire triompher ce grand idéal de rénovation et de régénération sociale basé sur la liberté, l'égalité, la morale, la justice ».

« ... si vous agissez, recommandera-t-il aux compagnons prêts à rompre avec la légalité, faites-vous plutôt tuer sur place, couper la tête. Mais n'allez jamais au bagne. »

Thierry Maricourt

(1) Cet article figure in *Séverine, Choix de papiers* (annotés par Evelyn Le Garrec), éd. Tierce, 1982.

(2) En vente à la librairie du Monde Libertaire, au prix de 125 F.

GEORGES BRASSENS

La résurrection en rose

Septembre 1990. Un hebdo-fin-de-semaine titre un cahier de quatre pages : « Brassens. La femme de sa vie parle de lui pour la première fois. » C'est extrait d'un livre de Jean-Paul Sermonte qui vient de sortir : ce répertoire, étonnamment précis, de l'œuvre de Brassens ne contient, dans le genre confidences, rien d'autre que ces quelques lignes, par ailleurs fort réservées. Les petits curieux peuvent renquiller leurs kleenex.

Juin 1991. Un illustré, voué à la télé-hebdo-polluante, publie également quatre pages, annoncées : « Brassens. Sa non-demande en mariage. Sa chanson est une histoire vraie. Le chanteur-poète n'a jamais épousé Püppchen, l'amour de sa vie. Telle est l'une des révélations du livre de Louis-Jean Calvet, chez Lieu Commun. »

Lieu commun, effectivement, de constater qu'aucun des ouvrages précédents n'a jamais fait le secret sur cette union non-officielle. Qu'ajoute Calvet ? Rien de plus que les paragraphes reproduits dans le magazine. Donc, les acquéreurs d'intimités suaves sont frustrés. La presse du cœur a vainement bavé sur les morasses.

Quant à Georges, le pudique, le renfermé, l'endormeur de secrets, on s'en fout bien ! Gros tirages, d'abord ! Et même aux dépens de ceux qui se sont prêtés (euphémisme ?) au jeu de la promotion. Le dixième anniversaire de la disparition de Brassens est passé. Combien pariez-vous qu'avant la fin du mois, on la trouvera, imprimée pour les « braves gens », sa photo sur son lit de mort ?

André Sallée

N.B. : André Sallée est l'auteur du livre intitulé : *Brassens*, éditions Solar. Prix : 150 F. En vente à la librairie du Monde Libertaire.

Collection La Brochure anarchiste

(éditions du Monde Libertaire)

« Qu'est-ce que l'anarchisme »

Prix : 10 F

A paraître :

« Super Yalta »
Philippe Pelletier

Prix : 30 F

En vente à la librairie du Monde Libertaire,
145, rue Amélot, 75011 Paris.

FAHRENHEIT...

Espace Icare - MJC
31, boulevard Gambetta (M° Corentin-Celton),
92130 Issy-les-Moulineaux. Tél. : 45.54.21.39.
Vendredi 8 novembre, 21 h

French Lovers et David Vincent

Places : 50 F et 40 F (pour les adhérents)

RENDEZ-VOUS

CHELLES

Dans le cadre de ses activités mensuelles, le groupe Sacco-Vanzetti de la Fédération anarchiste organise le samedi 9 novembre, à 20 h 30, une réunion-débat ayant pour thème : « L'antimilitarisme d'hier et d'aujourd'hui ». Avec la participation de Jérôme du groupe Albert-Camus de Toulouse. A cette occasion, nous invitons tous les sympathisants libertaires de l'Est parisien à se joindre à nous. Adresse du local : 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles (près de la gare SNCF).

DIJON

Le groupe de la Fédération anarchiste de Dijon vous informe qu'il assure des permanences ouvertes au public le mardi soir, de 21 h à 23 h, et le samedi après-midi, de 15 h à 18 h au local du groupe, qui est situé au 61, rue Jeannin, 21000 Dijon. Tél. : (16) 80. 66.81.49.

LILLE

Le Centre culturel libertaire Benoît-Broutchoux a repris ses activités. Il fédère les diverses composantes du mouvement anarchiste lillois, ainsi qu'une association zéroïste et un collectif d'expression gay et lesbienne. Les groupes et militants de la Fédération anarchiste vous y attendent nombreux lors des permanences qui se tiennent le mardi de 20 h à 22 h, le jeudi de 18 h à 19 h et le samedi de 16 h à 18 h. Par ailleurs, l'exposition « Gaston-Coûté » est toujours visible au CCL Benoît-Broutchoux ; quant à la bibliothèque, elle constitue un fonds d'archives et de documentation appréciable dans la région. CCL, 1/2, rue Denis-du-Péage, 59000 Lille.

LYON

La librairie la Plume Noire est ouverte chaque mercredi et samedi de 14 h à 19 h et chaque jeudi et vendredi de 15 h à 19 h. Venez y rencontrer les militants FA des groupes Dejacque et Cronstadt. La Plume Noire, 15, rue Rivet, 69001 Lyon. Tél. : (16) 72.00.94.10.

VAUCLUSE

Une liaison FA s'est constituée depuis peu dans le département du Vaucluse. Pour la contacter, écrivez aux Relations intérieures (145, rue Amelot, 75011 Paris), qui transmettront.

PARUTIONS

RECUEIL

En soutien au groupe FA de Dijon, un recueil de poésie, *Le fil d'Ariane*, où se mêlent humour, amour, révolte anarchisante et merveilleux est en vente à la Mistouffe, 61, rue Jeannin, 21000 Dijon. Le prix de ce recueil est de 25 F (libellez vos chèques à l'ordre de Guillaume Vauthier).

AFFICHE

Pour vos meetings, manifestations, annonces de l'année 1992, le groupe Dolce Farniente réédite une affiche (format 60X40). Il vous suffira d'y ajouter un bandeau avec date et signature de votre groupe. Il existe aussi un poster cartonné pour les tables de presse. Des autocollants et pin's sont en projet. Le drapeau est en couleur, le reste en noir et blanc. Prix : 20 F, le poster à l'unité ; 10 F au dessus de 50 exemplaires ; 5 F, l'affiche à l'unité ; 1 F 50, au dessus de 100 exemplaires. L'affiche et le poster sont en dépôt à la librairie du Monde Libertaire (chèques à libeller à l'ordre de Publico). Vous pouvez aussi passer commande auprès du groupe : le Farfadet, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 44000 Nantes (chèques à l'ordre du Farfadet).



DERRIERE LE MOT « FRANÇAIS »...

« Le Creuset français » Gérard Noirel, éd. Du Seuil

Pleins feux sur l'immigration en France avec le livre de Gérard Noirel, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècle)*, un ouvrage que l'on ne saurait que trop vous recommander en ces temps de relance du parti xénophobe et raciste au sein de la population. Un ouvrage qui, espérons-le, sera en mesure de servir de référence lorsqu'il s'agira de faire remarquer les causes de la crise à certains, oublieux de leurs origines, et à tous les autres, bien évidemment.

D'une façon plus importante qu'on ne le pense, la France de l'époque industrielle est - un peu à l'instar des Etats-Unis ou de l'Argentine - une terre d'immigration. Le textile du Nord, la sidérurgie lorraine, la confection à Paris, le bâtiment, n'ont pu tourner, entre autres activités, que grâce aux millions de travailleurs belges, italiens, portugais, algériens, turcs, maliens... successivement arrivés depuis plus d'un siècle, et dont une partie a fait sa vie en France. De même qu'ont tourné grâce à des « étrangers » - il est bon de le savoir quand certains voudraient faire des agriculteurs l'emblème d'un « enracinement » national multiséculaire - des villages de la Gascogne dépeuplés par la Première Guerre mondiale, et qui ont été revitalisés, comme une partie de la Provence, par des Italiens...

Dans un pays où une personne sur trois a des ascendances étrangères si l'on remonte jusqu'aux arrière-grands-parents, et où, sans l'immigration, la population n'aurait pas dépassé 35 millions d'habitants dans les années 70 ; on peut d'ailleurs se demander s'il ne serait pas préférable de parler d'immigrants ou de « nouveaux arrivants » plutôt que d'« immigrés », terme qui connote traditionnellement une condition « extérieure » : car l'immigration, ce ne sont pas les « autres », mais un phénomène central dans l'histoire et dans l'actualité de la vie collective, bref pour la définition du lien social.

C'est de ce « creuset » encore peu connu - l'idéologie assimilationniste française ne permet guère de le rendre visible - que Gérard Noirel fait l'histoire (1). L'auteur évoque moins les conditions de l'émigration dans les pays de départ - comme la ruine des paysannes sous l'impact du colonialisme et de l'impérialisme français (2) -, et traite moins de migrations particulières, qu'il ne dégage, à travers les époques, les récurrences qui permettent d'entrevoir le rôle joué par cette part étrangère, anonyme et muette, faite de ceux « qui n'ont jamais été invités aux réjouissances de nos commémorations nationales ». Dans cette perspective de recherche, la « nation » n'est pas une donnée, un cadre pré-existant aux événements : c'est une construction, un fait d'ordre problématique dont l'historien se doit de rendre compte. Travail qui, outre son intérêt en soi, permet - cela mérite d'être souligné - de remettre les pendules à l'heure » à un moment où le parti de la xénophobie, qui se reconstitue à chaque crise économique, étend son ombre sur tous les partis.

Comme l'indique, en effet, l'auteur, « derrière le mot "Français" s'est produit en bien des cas une véritable substitution d'individus, une mutation extraordinaire des lignées et des généalogies qui rend parfaitement ridicule, en France plus qu'ailleurs, les slogans du type "La France aux Français !" ». Pourquoi cette importance

d'une immigration de peuplement autant que de travail, plusieurs décennies avant les autres pays européens ? La saignée de 14-18 n'explique pas tout. Les raisons tiennent aussi - outre le malthusianisme - aux résistances à la prolétarianisation. La Révolution, en particulier, a eu pour effet de retarder la prolétarianisation de la paysannerie.

L'histoire de l'immigration est celle des millions d'arrachements individuels qui ont, dans bien des régions, façonné la classe ouvrière : les cultures d'origine dont les repères se dispersent peu à peu ; les postes de travail les plus dangereux ; les bidonvilles et foyers pour célibataires ; les écoles « de la République » où les enfants des étrangers trouvent, sur leurs copies de dictée, l'annotation « mauvais français »... Mais c'est aussi l'histoire d'une vie associative, d'une presse, de l'engagement syndi-

« L'histoire de l'immigration est celle des millions d'arrachements individuels qui ont, dans bien des régions, façonné la classe ouvrière. »

cal et politique, en même temps que de la « revanche sociale », des « deuxième générations », enfin de la naissance de nombreux écrivains. De Zola à Cavanna, l'auteur évoque témoignages et biographies pour montrer que les problèmes rencontrés sont souvent les mêmes à travers les époques et ce, quelle que soit l'origine nationale.

Tous ces itinéraires ont, en effet, en commun d'être « pris » dans un phénomène décisif : la nationalisation de la société, qui intervient dans les années 1880. Elle se développe avec la machinerie de l'Etat, qui s'y renforce. Un Etat-nation qui préside, avec la part d'arbitraire qu'il ne manque pas de manifester, au destin des « étrangers » sur le « territoire national » - et d'abord en

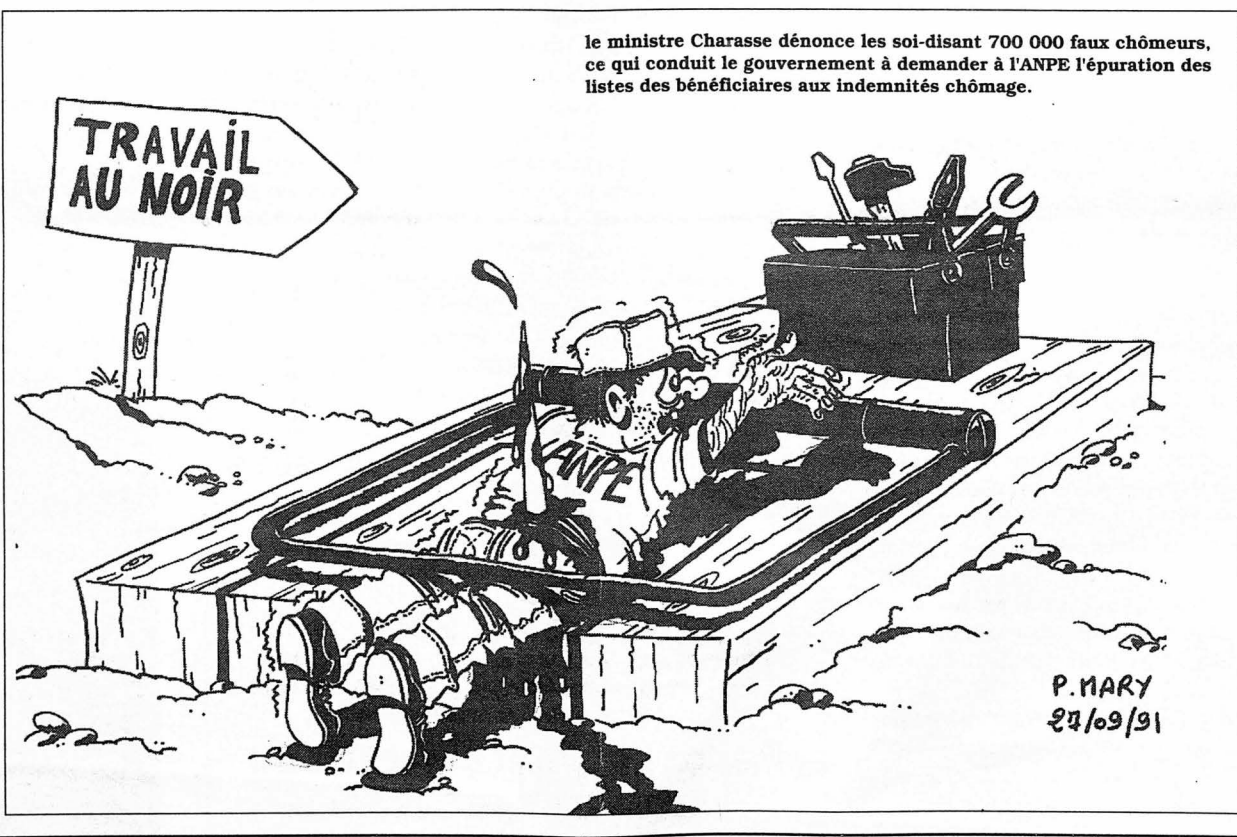
constituant ces « étrangers » en catégorie spécifique, dotée de papiers d'identification particuliers : c'est l'amorce de l'actuelle carte de séjour. Ainsi s'instaure, à travers des droits inégaux, une frontière entre les « Français » et les « étrangers » - auparavant à la fois plus mouvante et moins visible, les uns et les autres étant englobés dans la même « classe dangereuse ». Dorénavant, sur fond de concurrence entre les travailleurs - ou entre professions libérales : l'auteur rappelle le passé peu glorieux des corporations des avocats et des médecins « français » dans les années 30 - se cristallise, avec la double naissance de la presse à sensation et du parlementarisme, un sentiment d'appartenance nationale.

Cette histoire est-elle porteuse d'une fatalité xénophobe ? Mais les trois grandes crises racistes provoquées par les crises du capitalisme - dans les années 1880, 1930 et 1980 - ont propagé les mêmes délires sur les « noyaux allogènes » réputés « inassimilables », appliqués successivement aux Italiens, aux Arméniens, aux Polonais, ou aux réfugiés juifs - aujourd'hui aux Algériens ou aux Maliens. Observation qui suggère que les problèmes que certains croient spécifiques aux « secondes générations » (ou aux familles) issues des dernières migrations résident surtout dans l'état social peu avenant que ces jeunes découvrent en France : comme leurs autres frères et sœurs de « galère », ils ne trouvent pas, à la différence de leurs aînés « italiens » ou « arméniens », un cadre comme le mouvement ouvrier pour exprimer leurs aspirations et leur révolte. La lecture de cette histoire de l'immigration donne, en effet, à penser que c'est la crise de ce mouvement social et la marginalisation de masse provoquées par le libéralisme économique qui, en paralysant l'espoir et les capacités d'expression populaires, créent les conditions pour la redoutable croyance en un prétendu « problème immigré ».

Denis Andro

(1) *Le Creuset français*, Seuil, 1988. Prix : 170 F.
(2) Pour l'Algérie, par exemple, voir : *L'immigration algérienne en France*, Gillette et Sayad, éditions Entente, 1984.

Le dessin de la semaine



P. MARY
27/09/91

SOMMAIRE

PAGE 1 : Procès de la mutinerie de Fresnes : l'ignominie ! De l'accumulation primitive au capitalisme : « L'Etat ouvrier a-t-il cessé de dégénérer ? », Edito.
PAGE 2 : De l'accumulation primitive au capitalisme : « L'Etat ouvrier a-t-il cessé de dégénérer ? » (suite de la « une »).
PAGE 3 : L'éviction de Radio-Tomate, Enquête publique clandestine, Associations.
PAGE 4 : Procès de la mutinerie de Fresnes : l'ignominie ! (suite de la « une »), « Du jamais vu, Monsieur le directeur », Le mitard, le Quartier d'isolement.
PAGE 5 : Sus aux privilèges des avocats, La peine privative de liberté.
PAGE 6 : Madagascar... l'île malheureuse, Bulagrie, Espagne... la colonne Durruti.
PAGE 7 : Ciné spécial : « Les Amants du Pont-Neuf », Du drapeau noir au boulet noir, la résurrection en rose.
PAGE 8 : « Le Creuset français » de Gérard Noirel, Le dessin de la semaine, Infos FA.